

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
31 - Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 mars 2020 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

28 février 2020

**Date d'affichage :**

28 février 2020

**Objet**Approbation du compte  
de gestion 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine, ARIES Fabienne, NOE Liliane, Mrs MAURETTE Bernard, DELORT Thierry, SALES André, SIBRA Gérard,

Absents : BRUNA Roger, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT-  
GAUDENS le 09 mars 2020.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 06 mars 2020

Le Maire

